

<p style="text-align: center;">Compte-rendu du Comité Exécutif du RRS Nicolas Appert du jeudi 8 novembre 2007</p>
--

Présents :

Monsieur Moufflard

Principal du Collège Nicolas Appert

Madame Tétienne

Directrice de l'école élémentaire Ferdinand Buisson

Madame Mollimard

Directrice de l'école maternelle Jean Macé

Madame Joly

Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Châlons 3

Madame Malard

Conseillère pédagogique de la circonscription de Châlons 3

Madame Folliet

Secrétaire du Comité exécutif du RRS Nicolas Appert

1. Le Contrat d'Objectifs Scolaires (COS)

1.1. Préalable

La validation de Madame l'Inspectrice d'Académie est arrivée le jour même au Collège. Il s'agira donc de relire rapidement le contrat, de le corriger et de le renvoyer signé par le Principal du collège (pilote du comité exécutif) en tenant compte des remarques de l'Inspectrice d'Académie à savoir :

- « Les actions pour le rentrée 2007-2008 semblent « déconnectées » du contrat d'objectifs scolaires. »
→ Cette remarque concerne notamment les actions présentées dans « 1-Préambule, des actions pour la rentrée 2007-2008 » : « le permis à points et la classe rouge », « un dispositif complémentaire à l'accueil des élèves nouveaux arrivants (ENAF) », « un projet de consolidation de l'apprentissage de la langue anglaise en 6^{ème} et 5^{ème} ». Il faudra donc supprimer ces actions du COS sachant qu'elles sont de toute façon présentes dans le projet d'établissement du collège Nicolas Appert.

- « Le récapitulatif des actions gagnerait en clarté et en efficacité s'il distinguait ce qui se déroulera « dans la classe » et « hors la classe » ».
→ Il faudra rajouter une colonne précisant « temps scolaire / hors temps scolaire » dans le tableau récapitulatif des actions.
 - « La composition du comité de pilotage évoquée n'est pas indiquée ».→ Il faudra rajouter les titres des personnes composant le comité exécutif du RRS (dans la partie « 5-5.1. » sans oublier la secrétaire).

1.2. Un point sur les projets en cours

1.2.1. L'accompagnement à l'apprentissage pour les élèves en grande difficulté

→ Au collège :

- L'action devrait démarrer d'ici quinze jours et concerne les enfants repérés à la suite des évaluations nationales. L'harmonisation devrait se faire en réunion d'équipe 6^{ème}, par les professeurs principaux, car il est nécessaire de bien préciser l'objectif principal de l'action à savoir « améliorer la réussite de tous les élèves », et en particulier des élèves en grandes difficultés scolaires, afin d'éviter des confusions possibles avec l'accompagnement éducatif.
- Organisation : cela devrait concerner 5 groupes de 5 élèves (1 groupe pour chacune des 5 classes de 6^{ème}) et 1 professeur, 1 assistant d'éducation, la CPE. les élèves peuvent rester jusqu'à 17h55 puisqu'un ramassage est déjà organisé pour l'accompagnement éducatif. Un cahier de suivi devra être mis en place.
- Il faut bien préciser que les professeurs concernés doivent faire une demande de cumul en précisant la quotité de travail hebdomadaire.

→ A l'école élémentaire Ferdinand Buisson :

- Les groupes sont constitués : 1 groupe de Cp avec 4 enfants sous la responsabilité de Madame Ledot, enseignante à Jean Macé, 1 groupe de Cp avec 5 enfants avec Valérie Louguet, enseignante de Cp à Ferdinand Buisson, 1 groupe de Cm2 avec 5 enfants avec Virginie Folliet, secrétaire du RRS et professeur des écoles.
- La question du temps de carence en responsabilité entre la fin de la classe (16h30) et le début de l'accompagnement scolaire (17h00) est soulevé. Catherine Tétienne propose de voir avec la Mairie pour que ces enfants soient inscrits en garderie éducative auprès de la Mairie (gratuit).

→ Remarques (contenu et organisation) :

- L'objectif est d'aider les élèves, de participer à la réussite scolaire de tous. Il y a donc une dimension méthodologique mais surtout le ciblage déterminé par le professeur d'une ou de quelques difficultés à travailler spécifiquement dans ce moment. Dans ce cadre, un PPRE peut être envisagé pendant ce temps. Pour les CP, les évaluations GS / CP peuvent servir de point d'appui.
- Cela nécessite donc de trouver un moyen de liaison entre les professeurs et les intervenants de l'accompagnement scolaire (un cahier de suivi) et de temps de concertation afin de préciser le travail.
- Au collège, ce peut être le professeur principal qui fasse le lien.
- L'idée est proposée qu'au troisième trimestre l'accompagnement scolaire des élèves de l'élémentaire se déroule au collège. Les modalités de déplacement sont à réfléchir.
- Pour la reconduction de ce projet (financement Réussite Educative à travers le dispositif CUCS de la Ville), on attend les directives du Ministre concernant les heures du samedi matin.
- En ce qui concerne la question de la dissolution de l'AERG et de la reprise du financement par les collèges, il n'y a pas besoin de convention avec la Mairie puisque la notification suffit pour engager les dépenses. Le collège rédigera les contrats des intervenants à partir du mois de janvier 2008.
- Il faudra également réfléchir aux modalités d'évaluation de cette action afin de les préciser : utilisation du cahier de suivi, des PPRE, cela en lien évident avec l'importance des compétences travaillées et le lien avec les professeurs.

1.2.2. « Jeux de Lois »

1.2.2.1. La formation des délégués

- Présentation du projet (annexe n°1) : 46 élèves sont concernés pour apprendre ce qu'est un collège, ses différentes instances, les droits de l'enfant, travail sur la voix et le corps.
- Concernant l'intervention de l'acteur : les objectifs de mise en voix / travail sur le corps sont-ils en lien avec les objectifs initiaux de la fiche : « développer des compétences sociales et civiques vers un comportement citoyen » et méritent-ils une formation particulière : n'est-ce pas travailler au quotidien ?
- Organisation : intervention de la CPE à l'école Ferdinand Buisson à propos du rôle de délégué en amont des élections : qu'est-ce qu'un délégué au collège, y a-t-il des différences avec l'école ?--> il serait important d'avoir un temps de concertation avec les enseignants de l'élémentaire pour mettre au point le projet (on peut trouver du temps sur les animations pédagogiques).
- Idées : travail de l'OCCE (ex. du conseil de délégués en public), venue des enfants en fin d'année en réactivant la formation par le biais des délégués, préparation en CM2 (Qu'attend-on de cette journée, échanges entre le collège et l'élémentaire par le biais de courriers papiers ou informatiques).
- Question principale : quel est l'intérêt des enfants de CM2, il faut travailler cette formation en amont à l'école : on ne peut envisager des interventions sans préparation, pour cette année cela peut être réorienté comme un échange en fin d'année sur la comparaison du rôle des délégués à l'école et au collège ou sur « La parole de l'élève dans l'école ? ».

1.2.2.2. Autres projets

- Des interventions autour de la prévention des abus sexuels et des conduites addictives sont en réflexion pour à l'école élémentaire avec le CODES et / ou le MARS pour la partie légale.
- L'école Ferdinand Buisson n'a signalé aucune action sur jeux de lois pour cette année. L'enveloppe budgétaire sera répartie prochainement en fonction des projets des écoles des 2 RRS soit 1350 euros pour l'ensemble des écoles élémentaires. Il faudrait rapidement présenter les actions en lien avec les objectifs de « Jeux de lois » (connaissance des institutions, devoir de mémoire,...)

1.2.3. « Je , tu, il SLAM – Création poétique »

- Interventions régulières de Virginie Folliet dans la classe de CE2 de Monsieur Bardoux à l'école élémentaire Ferdinand Buisson, le vendredi après-midi.

2. les projets en devenir (notamment dans le cadre du CUCS)

- L'information sur l'appel à projets du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de la Ville aura lieu la semaine prochaine. Il faudrait commencer à réfléchir aux projets possibles :
- Une liaison entre la halte périscolaire de la maison de la petite enfance et la maternelle Jean Macé notamment pour optimiser l'information aux parents particulièrement dans le cas de difficultés avérées. Il faudrait organiser une réunion entre les deux structures. Voir comment il serait possible de travailler sur un projet commun d'accueil avec une rentrée échelonnée par exemple... D'autant que le public de la Maison de la Petite Enfance évolue vers les milieux plus populaires sous l'impulsion du dispositif de Réussite Educative.
- La classe orchestre au collège : il y aurait émergence d'un projet au sein de la Mairie qui impliquerait une école de centre ville et le Collège Nicolas Appert (Monsieur Guyot). Projet intéressant pour le CUCS : montrer qu'on peut faire de la musique de façon plus intensive au collège.
- Réflexion autour de la classe passerelle.
- Réflexion autour de l'école ouverte : voir comment il serait possible d'accueillir les élèves de CM2 dès le mois d'août dans ce cadre.